



**LOV'AMAP
LOVAGNY
G.A.E.C LA CHEVRELIE**



Entre les productrices :

Amélie BOUCHET & Emilie ROYER
G.A.E.C La Chevrelie
43 chemin de Bessonnet – Vieugy
74600 SEYNOD
Tel : 06 98 17 61 58 / 06 03 32 25 59
abouchet.chevrerie@gmail.com
eroyer.chevrerie@gmail.com

Et l'adhérent :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tel. Fixe/port. :
E-mail :

Le présent contrat débute le **mardi 25 avril ou jeudi 27 avril 2023** et se termine le **mardi 28 ou jeudi 30 novembre 2023**. Les distributions ont lieu toutes les semaines (x32) ou toutes les deux semaines (semaines paires x16) au choix. Il est possible de remplir les deux tableaux.

Ex : si vous voulez 4 crèmes et fromage surprise pour 10€ vous remplissez le tableau formule 1 pour les crèmes et formule 2 pour les fromages

Choisir selon les deux formules proposées

FORMULE 1	Prix Unitaire	Nombre	Nombre de distribution		Montant
Fromages natures	€				
Chèvre Frais	2,8		x32	x16	
Chèvre 1/2 sec	2,8		x32	x16	
Fromages aromatisés					
Tomate/pavot/sesame	2,8		x32	x16	
Ciboulette/échalote	2,8		x32	x16	
Fromages affinés					
Pyramide	5,5		x32	x16	
Bûche	5,5		x32	x16	
Crème Dessert chocolat	1		x32	x16	
			Total à régler		
			Montant par chèques		

FORMULE 2

Paniers Fromages surprises	Prix	Nombre de distribution		Montant
1 fromage	2,8	x32	x16	
2 fromages ou 1 bûches/pyramides	5,5	x32	x16	
4 fromages ou 2 bûches/pyramides	10	x32	x16	
		Total à régler		
		montant par chèques		

Les conditions de paiement

- Chèque(s)**
- règlement en 1,2 ou 3 chèques
 - rempli(s) à la signature du contrat à l'ordre du GAEC : « GAEC La Chevrelie »,
 - daté(s) du jour de la signature du présent contrat
 - encaissé(s) par les productrices le 15 mai, le 15 juillet et le 15 octobre 2023

Jour de distributions (case à cocher) :

- Le mardi devant la Maison du Village de Lovagny (18H-19H30) Le jeudi au château de Montrottier (16H30-18H)

Il appartient à l'adhérent de gérer ses retards et ses absences (maladie, congés,) en se faisant remplacer par la personne de son choix ou d'en avertir les responsables de la distribution ou les productrices. Tout panier non récupéré par une personne désignée par l'adhérent est perdu et réattribué par les responsables de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué sur les paniers non récupérés.

Réalisé en deux exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

